



## COMMENT GARDER L'ISO FONCTIONNALITE

### FONCTIONNALITES

#### Nouveautés

Panier : fournisseurs du panier

Suivi : possibilité de conserver le même numéro de suivi lors de la transformation d'une demande en commande

Suivi : sélection d'un utilisateur particulier des groupes

Attributs obligatoires : Recopie des valeurs sur les autres lignes

Etablissement de destination : message de confirmation et redirection automatique

Edition des catalogues : ajout de la sélection sur les situations

#### Modifications

Suivi : Le tri est désormais basé sur la valeur numérique du numéro de suivi

Suivi : annulation de commande (demande) d'achats

Suivi : aperçu du bon de commande

Ajout des champs complémentaires (compte, poste, UFI, ..) au niveau des saisies "hors catalogue" et "par code article"

Purge du suivi : ajout des délais de conservation

### STRUCTURES DE DONNEES

#### Créations de tables

SBFPA - Fournisseurs du panier

#### Modifications de tables

SBRCR - Règles de création

SBMPPM - Mémorisation du paramétrage par mnémo.

Ce document présente les évolutions survenues sur le module Qualiact® e-Procurement en H4.01.

## **Comment garder l'iso fonctionnalité**

Aucune modification de paramétrage n'est nécessaire pour que le fonctionnement soit comme avant le passage de la release.

# Fonctionnalités

## Nouveautés

### Panier : fournisseurs du panier

Il est dorénavant possible de voir et éventuellement de modifier les tiers et adresses des fournisseurs associés aux articles du panier.

Pour cela, après avoir ajouté des articles dans le panier, rendez vous dans ce dernier et appuyez sur le bouton "Fournisseurs du panier".

Cette nouvelle fonctionnalité est optionnelle et n'est pas activée par défaut.

#### Explications

Pour activer cette fonctionnalité, vous devez tout d'abord basculer la valeur testée 1 de l'occurrence "PROVIDERS" du paramètre "AUTSEB" à "A".

Ensuite, au niveau du panier, vous devez rendre visible le bouton "Fournisseurs du panier" en passant par le mode design et en ramenant le champ "WBUTPROVIDERS" en entête de grille.

A partir de là, dès que vous ajoutez ou que vous supprimez un article du panier, la table des fournisseurs du panier sera impactée :

- si l'article ajouté est associé à un fournisseur non référencé dans le panier, ce dernier sera ajouté ;
- si l'article ajouté est associé à un fournisseur déjà référencé dans le panier, rien ne se passe ;
- lorsqu'un article est supprimé, le système vérifie s'il existe dans le panier au moins un autre article portant ce même fournisseur : si oui, rien ne se passe, sinon, le fournisseur est effacé du panier.

Ce fonctionnement est le même, quel que soit le type d'article (catalogue, hors catalogue ou punch out) et quel que soit l'origine d'ajout de l'article (catalogue, liste, article lié, suivi, ...).

Les fournisseurs du panier ne sont accessibles que depuis le panier "ENCOURS", pas depuis les listes.

Le changement de l'établissement du panier peut avoir une influence sur les fournisseurs :

- si un des fournisseurs du panier n'existe pas sur le nouvel établissement, il sera impossible de changer d'établissement ;
- si le fournisseur existe sur ce nouvel établissement, ses tiers et adresses seront alors reproposés : un message d'alerte avertira l'utilisateur, au cas où ce dernier avait effectué des modifications.
- si le nouvel établissement saisi est le même que l'établissement calculé, aucune modification ne sera apportée aux informations du fournisseur du panier.

Cette fonctionnalité est compatible avec celle des paniers sauvegardés. Néanmoins, si le panier sauvegardé est repris dans un panier possédant des articles et si un des fournisseurs est commun, les valeurs actuelles présentes dans le panier "ENCOURS" seront conservées au détriment des valeurs du panier sauvegardé.

Bien évidemment, les tiers et adresses modifiés suivront dans les commandes (demandes) d'achats générées lors de la validation du panier.

Attention à ce que le paramétrage de la classe d'achats soit ouvert et compatible aux changements d'informations.

Initialisation des données :

Si vous souhaitez activer cette fonctionnalité, il existe un traitement d'initialisation qui permet de mettre à jour les paniers existants. Il s'agit du traitement de calcul des fournisseurs du panier (TBFPA).

Vous devez activer le paramétrage avant de lancer ce traitement.

Il est conseillé de lancer ce dernier lorsque les demandeurs ne sont pas connectés ou bien de leur demander de se reconnecter juste après, afin d'être visuellement en phase avec les informations de la base de données.

Si jamais l'établissement de génération est modifié au niveau des règles des créations (GBRCR) ou au niveau des exceptions par catalogue (GBERC), vous devez impérativement relancer le traitement de calcul des fournisseurs du panier (TBFPA) afin qu'il mette à jour les paniers.

Comme précédemment, il est conseillé de lancer ce dernier lorsque les demandeurs ne sont pas connectés ou de leur demander de se reconnecter juste après.

Ce traitement est appelable en synchronisation des règles de création (GBRCR).

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

**SBIFPA - Fournisseurs du panier (Nouvelle transaction SBIFPA)**

**SBIDPA - Mon panier (Transaction SBIDPA)**

### ***Mise en place***

Paramètre "AUTSEB", occurrence "PROVIDERS".

La valeur testée 1 indique si la fonctionnalité est activée ou pas :

Si elle vaut :

- "I" : fonctionnalité inactive (valeur livrée en standard) ;
- "A" : fonctionnalité active.

Pour faire apparaître le bouton "Fournisseurs du panier", rendez vous dans le panier, passez en mode design et sélectionnez "WBUTPROVIDERS" dans la liste des champs du panneau de personnalisation.

Attention : l'occurrence "PROVIDERS" du paramètre "AUTSEB" doit être activée pour que le bouton soit visible.

## **Suivi : possibilité de conserver le même numéro de suivi lors de la transformation d'une demande en commande**

Il est dorénavant possible que le traitement de transformation d'une demande d'achats en commande d'achats conserve le même numéro de suivi e-Procurement.

Cette possibilité se pilote via le paramètre "AUTSEB", occurrence "SUIVI".

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

**SBCSUI - Mon suivi (Transaction SBCSUI)**

### ***Mise en place***

Paramètre "AUTSEB", occurrence "SUIVI".

La valeur testée 1 indique s'il faut calculer ou non un nouveau numéro de suivi :

Si elle vaut :

- "I" : la nouvelle commande générée portera le même numéro de suivi que la demande origine ;
- pour n'importe quelle autre valeur, la nouvelle commande générée portera un nouveau numéro de suivi (fonctionnement standard).

## **Suivi : sélection d'un utilisateur particulier des groupes**

Lorsque les groupes d'utilisateurs sont en place, la personne connectée a la possibilité de suivre ou de traiter les commandes (demandes) de toutes les personnes référencées dans les mêmes groupes qu'elle.

Si son groupe est conséquent ou qu'elle fait partie de plusieurs groupes, suivre une personne en particulier peut s'avérer laborieux. Dorénavant, il est possible de sélectionner directement un utilisateur particulier afin de ne voir que ses commandes (demandes). Ce choix est également mémorisable pour ne pas avoir à l'effectuer à chaque fois.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

#### **SBCSUI - Mon suivi (*Transaction SBCSUI*)**

#### ***Mise en place***

En standard, la liste déroulante permettant de sélectionner l'utilisateur et la case à cocher permettant de mémoriser ce choix ne sont pas affichés.

Pour y remédier, vous devez vous rendre sur l'écran "Mon suivi", sélectionner l'option "Toutes les commandes" ou "Toutes les réceptions", passer en mode design et ouvrir le panneau de personnalisation pour sélectionner les champs "CHOOSEUSER" (liste déroulante) et "REMEMBERUSER" (case à cocher) afin de les ajouter à l'entête de grille.

## **Attributs obligatoires : Recopie des valeurs sur les autres lignes**

Il est dorénavant possible de saisir les attributs obligatoires d'une ligne et de reporter ces valeurs sur toutes les autres lignes du panier issues du même regroupement

### ***Explications***

Pour rappel, le paramétrage des attributs obligatoires s'effectue au niveau de la transaction des associations regroupement/attribut (GBARA).

Les attributs sont associés à un regroupement, sans tenir compte du catalogue. Donc, tous les articles issus de ce regroupement posséderont les mêmes attributs obligatoires à renseigner.

Si les valeurs à saisir sont identiques pour toutes les lignes, l'utilisateur pourra ne les renseigner que sur la première ligne et cliquer sur le bouton "Recopie". Tous les articles du panier issus du même regroupement verront alors leurs attributs obligatoires renseignés avec ces mêmes valeurs.

**Remarque :** le bouton "Recopie" n'est pas visible en standard. Il faut le faire afficher via une personnalisation.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

#### **SBIAOB - Informations complémentaires (*Transaction SBIAOB*)**

#### ***Mise en place***

En standard, le bouton permettant la recopie des valeurs des attributs obligatoires sur les autres lignes n'est pas affiché.

Pour y remédier, vous devez vous rendre sur l'écran "Attributs obligatoires", passer en mode design et ouvrir le panneau de personnalisation pour sélectionner le bouton "WBUTTONDUP" afin de l'ajouter à l'entête de mosaïque.

## **Etablissement de destination : message de confirmation et redirection automatique**

Il est dorénavant possible de paramétrer l'affichage d'un message de confirmation lors du changement ou de la remise à zéro de l'établissement de destination.

Il est également possible d'être redirigée automatiquement vers un autre écran une fois l'établissement de destination sélectionné ou remis à zéro.

Ces 2 nouvelles fonctionnalités ne sont pas actives par défaut.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

**SBCETD - Choisir l'établissement du panier (Transaction SBCETD)**

**SBCEEP - Saisir mes critères de recherche (Transaction SBCEEP)**

### ***Mise en place***

**Affichage d'un message de confirmation après avoir sélectionné ou remis à zéro l'établissement de destination :**

Pour activer cette fonctionnalité, la valeur testée 1 de l'occurrence "SBCETD" du paramètre "CONFIRM" doit valoir "A".

**Redirection automatique après avoir sélectionné ou remis à zéro l'établissement de destination :**

Pour activer cette fonctionnalité, la valeur testée 2 de l'occurrence "SBCETD" du paramètre "AFFSEB" doit valoir "A".

Ensuite, il faut indiquer dans la chaîne 1 de cette même occurrence l'écran vers lequel vous souhaitez être redirigé. Si cette chaîne reste vide, l'utilisateur arrivera sur "Mes catalogues"

Les possibilités pour renseigner la chaîne 1 sont les suivantes :

- SBCSDI : Saisie directe ;
- SBCSHC : Saisie hors catalogue ;
- SBCSCA : Saisie par code article ;
- SBCSUI : Mon suivi ;
- SBCETD : Choix de l'établissement de destination ;
- SBILIS : Mes listes ;
- SBIDPA : Mon panier (l'utilisateur arrive sur le panier seulement si ce dernier possède au moins un article. Dans le cas contraire, c'est l'écran "Mes catalogues" qui est affiché) ;
- SBIMAF : Mes affectations.

## **Edition des catalogues : ajout de la sélection sur les situations**

Il est dorénavant possible de sélectionner les articles à éditer en précisant une ou plusieurs informations sur leur situation.

L'accès à cette sélection se fait depuis l'édition des catalogues (EBCAA), via l'icône des transactions synchronisées.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

**EBCAA - Edition du catalogue (Transaction SBEECA)**

**SBTSASA - Sélection des situations des articles catalogues (Nouvelle transaction SBTSASA)**

## **Modifications**

### **Suivi : Le tri est désormais basé sur la valeur numérique du numéro de suivi**

Le numéro de suivi est une donnée alphanumérique. Au niveau du tri, le résultat peut être surprenant car il est différent d'un tri numérique. Par exemple, 10, 11, 100 sont triés 10, 100, 11 en alphanumérique.

Dorénavant le tri est effectué de façon numérique pour éviter toute incompréhension.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

#### **SBCSUI - Mon suivi (Transaction SBCSUI)**

## **Suivi : annulation de commande (demande) d'achats**

Jusqu'à ce jour, l'utilisateur pouvait annuler toutes les commandes (demandes) de son suivi, sans exception. Dorénavant, il est possible de brider ce droit par paramétrage et d'interdire de supprimer toutes les commandes (demandes) associées à certaines classes d'achats.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

#### **SBCSUI - Mon suivi (Transaction SBCSUI)**

#### **SBCCDC - Détail de la commande (demande) (Transaction SBCCDC)**

### ***Mise en place***

L'affichage de l'image "poubelle" permettant d'annuler la commande (demande) est maintenant pilotée par l'occurrence "CANCELXXX" (ou "XXXX" représente la classe d'achats) du paramètre "AUTSEB" :

- Si la valeur testée 1 vaut 'I' : la poubelle ne s'affichera pas pour les commandes/demandes de cette classe : il ne sera pas possible d'annuler ces dernières depuis le suivi de l'interface e-Procurement ;
- Si la valeur testée 1 vaut 'A' ou que l'occurrence pour la classe n'existe pas : même fonctionnement qu'aujourd'hui, la poubelle sera affichée et il sera possible d'annuler la commande (demande) depuis le suivi de l'interface e-Procurement.

## **Suivi : aperçu du bon de commande**

Jusqu'à ce jour, le paramétrage du bouton aperçu des écrans "Suivi" et "Détail du suivi" était forcément identique.

Dorénavant, il est possible de distinguer cette information dans les 2 écrans et, par exemple, d'éditer toutes les sous-commandes depuis le suivi et seulement la sous-commande sélectionnée depuis le détail du suivi.

### ***Explications***

L'information "Edition de la sous-commande seule" était associée à la valeur testée 1 de l'occurrence "APERCU" du paramètre "AUTACHAT" et donc commune quel que soit l'écran d'où était lancé l'aperçu. Dorénavant, cette information est pilotée par l'occurrence "APERCU" du paramètre "AUTSEB". La chaîne 1 porte la valeur pour l'écran du suivi, la chaîne 2 pour celui du détail du suivi. Par défaut, l'information "Edition de la sous-commande seule" est activée seulement pour le détail du suivi.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

#### **SBCSUI - Mon suivi (Transaction SBCSUI)**

#### **CBDCDA - Evolution de la commande (demande) (Transaction SBDCD)**

### ***Mise en place***

L'information "Edition de la sous-commande seule" est pilotée par l'occurrence "APERCU" du paramètre "AUTSEB" :

- Valeur testée 1 : gérée au niveau du premier écran de suivi. Si sa valeur vaut 'A', seule la sous commande 1 sera éditée ; si elle vaut 'I', toutes les sous-commandes seront éditées ;
- Valeur testée 2 : gérée au niveau du suivi détaillé. Si sa valeur vaut 'A', seule la sous commande sélectionnée sera éditée ; si elle vaut 'I', toutes les sous-commandes seront éditées.

## **Ajout des champs complémentaires (compte, poste, UFI, ..) au niveau des saisies "hors catalogue" et "par code article"**

Auparavant, les écrans de saisie hors catalogue et de saisie par code article proposaient seulement les champs nécessaires pour identifier l'article. Il fallait d'abord ajouter cet article au panier pour pouvoir ensuite spécifier éventuellement un code urgence, saisir du texte ou encore renseigner un compte particulier.

Dorénavant, il est possible d'ajouter toutes les informations complémentaires dans ces 2 écrans et de les renseigner en même temps que l'article, sans devoir aller dans le panier après coup.

### ***Explications***

Comme d'habitude, pour ne pas perturber les utilisateurs, ces informations ne sont pas affichées en standard : il faut les ajouter à la demande, par personnalisation.

Si l'utilisateur possède des affectations, ces dernières seront automatiquement prises en compte et affichées au niveau des écrans de saisie : ainsi il aura conscience des informations qui vont suivre dans le panier. Bien évidemment il peut les modifier et/ou les remettre à blanc.

Au niveau de la saisie par code article, après avoir ajouté l'article au panier, les informations des "Mes affectations" seront automatiquement réaffectées pour la prochaine saisie.

Le même fonctionnement est appliqué à la saisie hors catalogue sauf que le système prend un compte le paramètre RAZGBSHC : pour les champs qui ne sont pas remis à zéro, la dernière valeur saisie est conservée.

### ***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

**SBCSHC - Saisie hors catalogue (Transaction SBCSHC)**

**SBCSCA - Saisie par code article (Transaction SBCSCA)**

## **Purge du suivi : ajout des délais de conservation**

Auparavant, ce traitement supprimait toutes les commandes (demandes) du suivi ayant atteint une certaine étape (étape paramétrée au niveau des règles de création (GBRCR)), sans notion de délai : que la commande (demande) soit à cette étape depuis un jour ou trois ans, elle était épurée de la même façon.

Dorénavant il est possible de préciser un délai de conservation. De cette manière, la commande (demande) sera supprimée si et seulement si elle est ou a passé cette étape de purge depuis une période supérieure ou égale au délai de conservation.

Il est donc possible de conserver un historique d'une année glissante par exemple.

### ***Explications***

Ce délai de conservation est à renseigner au niveau des règles de création (GBRCR), à côté de l'étape de purge.

Si ce délai est renseigné, l'étape associée doit être une étape existante et cette étape doit avoir la case "Historique étape" cochée au niveau de ses étapes par classe (GETCA)

Le traitement de purge sélectionne chaque commande (demande) du suivi de l'utilisateur traité. Il vérifie pour chacune qu'il n'existe aucune sous-commande (sous-demande) possédant une étape inférieure à l'étape de purge et que le délai de conservation est bien respecté. Ce dernier est calculé à partir de l'historique des étapes de la commande : le système cherche la plus grande date à laquelle a été effectuée l'étape référencée dans les règles de création. S'il ne la trouve pas, il cherche la date d'une l'étape supérieure. Si aucune date n'est trouvée dans l'historique, la commande (demande) ne sera pas supprimée.

Si le délai de conservation n'est pas renseigné, le traitement fonctionne comme avant.

***Transactions concernées (ou liste des modifications)***

**GBRCR - Règles de création (*Transaction SBIRCR*)**

**TBPSC - Purge du suivi (*Transaction SBTPSC*)**

## Structures de données

### Créations de tables

**SBFPA - Fournisseurs du panier**

### Modifications de tables

#### **SBRCR - Règles de création**

Ajout des colonnes :

DLCBRCR - Délai de conservation des commandes

DLDBRCR - Délai de conservation des demandes

RSCBRCR - Réceptionner ses propres commandes (Obligatoire)

#### **SBMPM - Mémorisation du paramétrage par mnémo.**

Modification des colonnes :

VALSBMPM - Valeur du champ : passe sur 80 caractères